**Déclaration de confidentialité lorsque l’activité du bailleur est axée sur l’UE ou l’EEE**

[**se reporter également à la fiche d’information «Proposition d’appartements de vacances sur Internet et nouvelles dispositions relatives à la protection des données»**].

**Déclaration de confidentialité**

Le bailleur est soumis à la loi suisse sur la protection des données ainsi que, dans la mesure applicable, au règlement général sur la protection des données.

Le bailleur au sens du contrat de bail est le responsable de la collecte et du traitement des données conformément à l’art. 13, al. 1, point (a) du règlement général sur la protection des données (RGPD) [il est conseillé d’inscrire ici le nom et l’adresse, l’adresse électronique].

La présente déclaration de confidentialité vous informe sur les données personnelles qui sont collectées ainsi que sur la finalité de leur collecte, et sur les droits qui vous sont dévolus.

La notion de données personnelles recouvre les indications qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable et inclut notamment le prénom et le nom, la date de naissance, le numéro de téléphone, l’adresse de domicile, etc.

1. **Demandes et réservations (conclusion de contrats)**

Lorsque vous envoyez au bailleur une demande ou une réservation, celui-ci conservera les indications correspondantes qui sont nécessaires pour répondre à votre demande ou établir le contrat de bail, notamment prénom et nom, adresse, données du séjour, nom des participants, numéro(s) de téléphone, dates du séjour, prestations réservées. Ces données sont traitées conformément à l’art. 6, par. 1, point (a) (indications fournies volontairement par vos soins) et à l’art. 6, par. 1, point (b) RGPD, qui stipulent que le bailleur a le droit de traiter et de conserver des données personnelles dans le but de préparer, de conclure et d’exécuter un contrat.

1. **Durée de la conservation des données et effacement de celles-ci**

Le bailleur conservera les données aussi longtemps que celles-ci seront nécessaires au traitement de votre demande et que le bailleur possèdera un intérêt digne de protection à leur conservation. En cas de conclusion de contrat, le bailleur est tenu de conserver pendant 10 ans les données qui se rapportent à la marche des affaires, conformément aux dispositions légales. Il n’est pas possible de les effacer avant cette date.

1. **Sous-traitant**

[Insérer ce paragraphe si les données ne sont pas seulement conservées localement, mais aussi chez un prestataire ou dans le Cloud.] Les données sont conservées auprès d’un sous-traitant qui se trouve en Suisse ou dans l’UE/EEE et avec lequel un contrat de sous-traitance correspondant a été conclu. Art. 28 RGPD [Un tel contrat doit alors être conclu, ou bien les contrats existants doivent être adaptés au RGPD.]

1. **Transmission des données au gardien des clés ou à d’autres prestataires de services**

Dans la mesure nécessaire, le bailleur transmettra les données (notamment prénom et nom, date d’arrivée et durée du séjour, nom des participants) au gardien des clés et aux autres prestataires afin que le contrat puisse être correctement exécuté. La transmission ne porte que sur les données qui sont nécessaires à la bonne exécution du contrat. Ces données sont transmises conformément à l’art. 6, par. 1, point (b) RGPD en vue de la bonne exécution du contrat.

1. **Transmission des données à des autorités**

Le bailleur, le cas échéant le gardien des clés, est légalement tenu d’annoncer les clients étrangers auprès des autorités compétentes; dans ce contexte, il est possible d’enregistrer le prénom et le nom de famille, la date de naissance, l’adresse de domicile, les moyens de transport, le numéro de l’automobile, l’origine et la destination du voyage, la date d’arrivée et de départ et le type de pièce de légitimation ainsi que le numéro de cette pièce (pour les familles voyageant ensemble, seules les données d’un des parents ou des conjoints sont enregistrées). Conformément à la législation locale, le bailleur et/ou le gardien des clés peut être tenu de recueillir également ces indications auprès des citoyens suisses. Il est possible qu’une institution privée ou semi-privée soit chargée du traitement ultérieur de ces données. Le bailleur est habilité à transmettre les données en vertu de l’art. 6, par. 1, point (c) RGPD, car il existe une obligation juridique correspondante.

1. **Sauvegarde d’intérêts légitimes**

Le bailleur se réserve le droit, pour sauvegarder des intérêts légitimes (par ex. exécution de créances ou prétentions à dédommagement) ou en cas de soupçon de délit, de transmettre les données du locataire ou de ses colocataires et invités aux instances compétentes ou de charger des tiers de faire valoir ses droits. La transmission des données au sens de la présente disposition s’effectue dans le but de poursuivre des intérêts légitimes au sens de l’art. 6, par. 1, point (f) RGPD.

1. **Informations sur les offres du bailleur**

Le bailleur peut informer le locataire de ses offres à l’avenir. Ce service s’appuie sur l’art. 6, par. 1, point (f) RGPD, pour la sauvegarde d’intérêts légitimes du bailleur, ainsi que sur l’art. 3, al. 1, let. o CH-LPD et de l’art. 7, al. 3 D-UWG [loi allemande sur la concurrence déloyale] (si ces offres sont envoyées par courrier électronique). Le destinataire a le droit de se désinscrire à tout moment de ce service en contactant le bailleur à l’adresse indiquée dans le contrat (par ex. par e-mail). Chaque information concernée doit comporter une mention correspondante relative à la manière de résilier ce service. Le traitement des données effectué jusqu’au moment de la révocation reste licite.

Pour toute question concernant la protection des données, le locataire peut s’adresser directement au bailleur.

1. **Vos droits d’accès, de rectification, d’effacement, etc.**

Le locataire a le droit de réclamer au bailleur des renseignements sur les données personnelles le concernant qui ont été traitées, et possède un droit de rectification, un droit à l’effacement, un droit à la limitation du traitement des données et un droit à l’opposition au traitement [si le traitement des données se fait à l’aide d’une procédure automatisée, ajouter : ainsi qu’un droit à la portabilité des données].

Pour toute question concernant la protection des données, vous pouvez vous adresser au bailleur à son adresse figurant dans le contrat de bail.

1. Le bailleur ne prend aucune décision individuelle automatisée.
2. **Droit de s’adresser à l’autorité de contrôle**

Votre droit de vous adresser à l’autorité de contrôle compétente demeure réservé.

1. **Modification de la présente déclaration de confidentialité**

Des évolutions juridiques ou techniques ou des décisions entrepreneuriales peuvent nécessiter d’apporter des modifications à la déclaration de confidentialité. La déclaration de confidentialité est alors adaptée en conséquence. La version actuelle se trouve à l’adresse [insérer l’adresse web précise, par ex. www.locataire-type.ch/protection\_des\_données]\*

[Insérer le nom, l’adresse, les coordonnées, etc. du bailleur]

---------------------------------------------------------------------

[\*Si la déclaration de confidentialité est déposée sur le site web, elle doit pouvoir être trouvée sans longues recherches. De préférence, il convient de prévoir un bouton séparé portant le titre «Déclaration de confidentialité» et permettant une consultation en un clic depuis n’importe quelle page.
Si la déclaration de confidentialité n’existe que sur papier, il faut indiquer où et comment la version la plus récente de la déclaration peut être obtenue.]